

## **Les bourses d'études allouées par le Fonds Scientifique Jean Bastin, Association Internationale Sans But Lucratif**

Dans une précédente page du site de l'OHADA, les différentes activités du Fonds scientifique Jean Bastin avaient été décrites, dont les principales sont sans doute celles des bourses d'études et du Grand Prix Triennal.

La présente information est liée aux seules bourses d'études, sachant qu'il est loisible aux abonnés du site d'en apprendre davantage en se référant au site [www.fondsscientifiquebastin.be](http://www.fondsscientifiquebastin.be)

Voici les principaux points relatifs à ces bourses :

### **1- Montant de la bourse ?**

A tout rédacteur de mémoire rédigé avec soin, compétence et en conformité avec notre règlement détaillé dans le site, une bourse de **trois mille euros** sera allouée par le jury.

### **2- Bénéficiaires de ces bourses ?**

Le boursier doit être étudiant universitaire, ou avoir déjà obtenu une licence délivrée par une université.

Les bourses ne sont pas réservées aux seuls étudiants mais aussi à quiconque est porteur d'un diplôme universitaire.

Ainsi, peuvent prétendre à la bourse ceux exerçant une profession libérale ou se trouvant sous contrat d'emploi.

### **3- Sujets susceptibles d'être acceptés par notre Fonds Scientifique ?**

Ces sujets sont extrêmement diversifiés.

Si le professeur impose à ses élèves un sujet, seul celui-ci sera traité, pourvu que le thème entre dans l'objectif du Fonds Scientifique afin de leur permettre d'obtenir une bourse. Par contre l'étudiant choisira lui-même son sujet s'il agit à titre personnel.

Dans notre site, vous trouverez ces sujets cités à titre d'exemple car il en est bien d'autres : la gouvernance financière, monétaire et économique, la législation harmonisée au sein de l'Ohada, le microcrédit, l'arbitrage, la médiation, tout ce qui a trait aux garanties réelles ou personnelles, etc.

### **4- Aux professeurs de Droit et d'Economie : un partenariat ?**

Pour avoir visité nombre d'universités africaines et rencontré les étudiants, les responsables du Fonds scientifique Jean Bastin savent les besoins financiers urgents de ces derniers : c'est la raison pour laquelle le Fonds a décidé, dès sa création, de se consacrer par priorité à ces candidats boursiers pour leur permettre de poursuivre leurs études dans de meilleures conditions financières.

Mais encore faut-il que le Fonds connaisse les étudiants les plus méritants, les plus doués, ce qui n'est guère aisé.

Aussi peut-on concevoir qu'à l'avenir les professeurs incitent leurs meilleurs disciples à solliciter une bourse. Trop souvent, on constate que les candidats à ces bourses sont peu préparés : d'où les échecs et les désillusions qui font mal.

Les responsables du Fonds scientifique sont convaincus qu'un *partenariat* entre le professeur, l'étudiant et le Fonds Scientifique serait manifestement de nature à apporter beaucoup à l'étudiant parce qu'il aura été guidé par son professeur.

Cette suggestion est soumise aux professeurs, les dirigeants du Fonds se tenant à leur disposition.

## **5- Une bourse destinée aux doctorants.**

A ce jour, le Fonds Scientifique n'a pu offrir une aide aux doctorants car ce n'est pas chose aisée, sachant que rédiger une thèse prend plusieurs années et que tous n'arrivent pas à leur but.

Voulant toutefois leur apporter le soutien qu'ils méritent, le Fonds Scientifique confirme sa décision de leur allouer également une bourse de **3.500 euros**, dès lors qu'ils auront soutenu avec succès la défense de leur thèse et que les conditions prévues dans notre site (indiqué ci-dessous) soient respectées . Cette somme leur permettra notamment d'imprimer leur ouvrage, ce que beaucoup souhaitent mais ne peuvent envisager.

Pour en savoir davantage sur les bourses du Fonds Scientifique :

- Consultez notre site [www.fondsscientifiquebastin.be](http://www.fondsscientifiquebastin.be)
- Interrogez-nous par courriel : [fonds.scientifique.bastin@skynet.be](mailto:fonds.scientifique.bastin@skynet.be)